

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 25 MAI 2010

DELIBERATION

OBJET : projet d'espace culturel – lancement du concours d'architectes

I - Historique de la réflexion :

En 2005, la municipalité avait exprimé la volonté de créer un équipement culturel qu'elle souhaitait innovant, tant par son architecture que par la dynamique de projets qu'il générerait.

Les enjeux de ce nouvel équipement sont donc de moderniser l'actuelle médiathèque et d'intégrer d'autres disciplines et secteurs culturels actuellement peu développés par manque d'espace (par exemple, les expositions).

Il s'agit de poursuivre la dynamique engagée sur la commune dans le domaine culturel, en renforçant les liens entre les cultures identitaires propres au territoire plœmeurois et les œuvres ou activités culturelles plus générales.

1 - De juin 2005 à juin 2007, la prise en compte des attentes :

Afin de conduire la réflexion autour de ce projet, il était nécessaire tout d'abord, de recenser les besoins liés au projet et les attentes des Plœmeurois impliqués dans le champ culturel.

Pour ce faire, deux instances avaient été constituées :

Un groupe de pilotage, chargé de conduire la réalisation, composé d'élus et de professionnels de la ville. Le groupe d'opposition du précédent conseil municipal n'avait pas souhaité y être associé. Huit réunions ont eu lieu de juillet 2005 à février 2007 et diverses visites de sites ont été organisées dans ce cadre.

Un groupe d'appui, composé d'utilisateurs, d'abonnés, d'associations, de représentants des établissements scolaires, des partenaires institutionnels et des services communaux ainsi que d'élus. Une quarantaine de personnes constituait ce groupe.

Quatre réunions ont été mises en place de mars 2006 à juin 2007 pour prendre en compte les demandes et formaliser les éléments à communiquer au programmiste.

Ces temps de travail ont permis d'échanger, de débattre et d'analyser les demandes afin de définir un programme consensuel. Ils ont abouti à la formalisation d'éléments qui ont été transmis à l'agence Puzzle – Ingénierie culturelle, missionnée en février 2007, pour la

réalisation d'une étude de faisabilité de l'opération.

2 - De février à septembre 2007, l'intervention du programmiste :

Durant cette phase, l'agence Puzzle, en lien étroit avec les services de la ville, a :

pris en compte les objectifs et les attentes du comité de pilotage ;
rencontré les élus, les techniciens, les partenaires institutionnels ;
réalisé le diagnostic de l'existant (recensement des différentes entités : surfaces, coûts de fonctionnement et proximités fonctionnelles) ;
analysé le site d'implantation pressenti ;
effectué des chiffrages en investissement et en fonctionnement ;

Cette étape a débouché en octobre 2007 sur la présentation d'un document aux élus.

3 - D'octobre 2007 à mars 2010 :

Le renouvellement du conseil municipal, les recours sur le déplacement du magasin Champion et les incertitudes qui en découlaient sur le déplacement de la poste ont ralenti l'avancée du projet.

Puis, début 2009, à l'issue de l'audit sur les ressources humaines, la réflexion sur le projet culturel et sur le futur équipement reprend au sein du GREC (groupe de réflexion de l'espace culturel), groupe composé d'élus du groupe majoritaire.

Les locaux de la poste sont libérés depuis décembre 2009.

4 - Mars-avril 2010 :

Le groupe de pilotage rencontre les services de la ville au cours de deux réunions. Une mission de mise à jour du programme du futur équipement est confiée à l'agence PUZZLE - Ingénierie culturelle, comportant :

- le calage du pré programme ;
- le chiffrage ;
- les rencontres des professionnels et des élus ;
- le programme architectural et technique.

Le pré-programme ci-dessous est en attente de validation par les élus (réunions de la commission n° 4 du 27 avril et du 17 mai 2010).

II – Le pré-programme :

En l'état actuel d'avancement de la réflexion, les missions du futur espace culturel de Ploemeur ont été arrêtées comme suit :

un lieu de croisement des disciplines artistiques et culturelles ;
un lieu de pratique, de création et de diffusion ;
un lieu de débat ;
un lieu de vie qui privilégie le croisement des publics et des générations ;
un espace moderne, privilégiant les nouvelles technologies de l'information et

constituant ainsi un véritable lieu ressource pour les étudiants en lien avec l'université par exemple ;

un espace modulable et souple, permettant à la ville de disposer d'un véritable outil de développement de son projet culturel ;

la mise en valeur du presbytère actuellement occupé par la médiathèque : cet équipement s'intégrera dans un espace public de qualité, le mail du centre commercial, qui viendra structurer l'aménagement, par son positionnement central et de liaison entre les jardins de la médiathèque et la place de Bretagne.

Les fonctions validées pour figurer dans le projet sont les suivantes :

la médiathèque;

l'espace multimédia ;

l'atelier d'arts plastiques ;

le point de consultation des archives.

un espace « forum » regroupant un espace de diffusion et d'animation modulable de 90 places, un espace d'exposition (tous deux cloisonnables ou non) et un espace de convivialité;

l'intégration du service culturel.

III – Concours d'architectes :

Afin de réaliser cet équipement, il est nécessaire de lancer un concours d'architectes début juillet et de constituer dès à présent, un jury de concours composé comme suit :

le maire, président de droit ;

5 membres élus parmi les conseillers municipaux, à la représentation proportionnelle et leurs suppléants ;

4 architectes et 3 personnalités qualifiées.

Cette délibération entérinera les résultats du scrutin préalable pour la désignation des cinq conseillers municipaux et leurs suppléants.

Pour permettre aux deux groupes de l'opposition de faire partie du jury, il est proposé de ne constituer qu'une seule liste et d'autoriser les suppléants à siéger, y compris en présence des titulaires. La représentation proportionnelle serait respectée avec 4 titulaires et leurs suppléants pour le groupe majoritaire, 1 titulaire pour le groupe d'opposition de 4 élus, 1 suppléant pour le groupe d'opposition de 2 élus.

IV – Planning :

A titre indicatif, un pré planning a été établi :

- remise du document de programmation pour le lancement du concours d'architecte par Puzzle fin mai – début juin ;
- 10 juin, publication de l'avis d'appel à candidatures (37 jours minimum) ;
- passage du programme en commission n° 4 le 14 juin, puis au conseil municipal du 5 juillet ;
- semaine 35 (fin août/début septembre), réunion du jury, choix des candidats admis à concourir ;

- septembre/octobre 2010 : travail des équipes (40 jours minimum) ;
- novembre 2010 : étude des projets et choix du lauréat ;
- décembre 2010/mai 2011 : mission de l'architecte, travail d'élaboration du projet, avant projet définitif mai 2011 ;
- mai/juin 2011 : consultation des entreprises et choix ;
- septembre 2011 à septembre 2013 : travaux.

Le conseil municipal, vu l'avis favorable de la commission «culture, vie associative, communication, éducation, démocratie locale, citoyenneté, coopération et relations internationales», après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- PREND ACTE du projet de jury de concours et de sa composition issue du scrutin ;
- DESIGNER les conseillers municipaux souhaitant participer au groupe de pilotage du projet espace culturel.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LE MAIRE,

Loïc LE MEUR